

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les Jeux de l'Écritoire du Poète 2025

Article premier

Un concours de poésie est organisé par l'Association L'Écritoire du Poète (n° W943010205) du 29 mars 2025 au 31 août 2025. Ces Jeux poétiques concernent toute personne physique en âge d'écrire individuellement ; poète confirmé ou "en herbe" d'expression francophone, quels que soient sa nationalité et son lieu de résidence, qu'il soit connu ou inconnu, ayant publié ou non, pouvant user de toute forme d'expression écrite, du pur classicisme aux formes contemporaines les plus débridées, et ceci à l'exception des poétesses et poètes déjà primés lors des éditions antérieures.

Article 2

Sous le nom de "Les Jeux de l'Écritoire du Poète 2025", le concours a pour objectif de distinguer des tapuscrits, recueils de poèmes soumis au jury. Les œuvres présentées par leurs auteurs sont adressées par e.mail au : 0685709047@orange.fr. Elles sont accompagnées d'un courriel faisant acte de candidature, avant le 31 août 2025.

Le droit d'inscription au concours est fixé à 20 € payables par chèque à l'ordre du Président Alain MORINAIS, adressés à : Alain MORINAIS L'Écritoire du Poète 26, rue Paul Cézanne 94320 Thiais.

Article 3

Le recueil titré sur format A4 ou A5 étant paginé avec un poème par page, sera un fichier Pdf, Word ou équivalent tapuscrit en caractères courants de taille 12 pour un maximum de 50 pages. Le recueil comportera les informations personnelles d'identification de l'auteur sur une page de garde sur laquelle figureront le nom, le prénom, l'âge, l'adresse postale, l'adresse e.mail, le numéro de téléphone du candidat.

Article 4

La clôture des envois à concours est fixée au 31 août 2025. La proclamation publique des résultats aura lieu à la Médiathèque municipale - Rue Chèvre d'Autreville - 94320 Thiais, en novembre 2025, à l'occasion des 8èmes Rencontres Poétiques thiaisiennes.

Article 5

Un jury, spécialement constitué pour ce concours, prendra connaissance de l'ensemble des envois. À l'issue des délibérations, le résultat sera proclamé et seront ainsi connus :

- le nom du poète lauréat du Prix des Jeux de l'Écritoire du Poète 2025, consistant en l'édition du tapuscrit présenté, dont 50 exemplaires seront offerts au lauréat.
- les noms des poètes finalistes dont une sélection de poèmes aura été choisie pour paraître dans une prochaine édition de l'anthologie poétique publiée à l'occasion des Rencontres Poétiques thiaisiennes. Poètes choisis sur décision du jury, qui peut être amené à ne pas attribuer de prix pour cause d'insuffisance de participations qualitatives.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leurs œuvres.

La participation au concours « Les Jeux de l'Écritoire du Poète » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.